

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 21 juin 2016
à 14H00 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Légalement convoqué le 1^{er} décembre 2015 pour une séance fixée au 24 mai 2016, le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine s'est réuni.
Constatant l'absence de quorum et conformément aux statuts de l'établissement, la Présidente a, le 2 juin 2016, convoqué à nouveau l'assemblée pour le 21 juin 2016, strictement pour le même ordre du jour.
Les délibérations ont donc été votées sans condition de quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

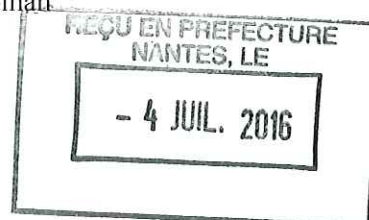
- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.



Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 21 juin 2016
à 14H00 à La ROCHE BERNARD

4 RESSOURCES:

Natura 2000 - marais de REDON et de VILAINE : animation liée au Document d'Objectifs : demande de subvention pour 2016

L'Institution d'Aménagement de la **VILAINE** a été désignée la structure en charge de l'animation du Document d'Objectifs du site des Marais de Redon et de **VILAINE** n° FR 5300002. A ce titre, elle peut bénéficier d'une aide financière de l'Etat et de l'Union Européenne (FEADER, mobilisé dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020). Une convention sera établie entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et L'Institution d'Aménagement de la **VILAINE** sur 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Le montant prévisionnel du projet pour l'année s'élève à 29 644 euros TTC, comprenant les frais de personnel (mi-temps de la chargée de mission, charges patronales comprises) et interventions d'experts.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant : 53% Europe (FEADER) et 47% Etat.

La DREAL Bretagne (guichet unique) a confirmé la disponibilité des 28 750 euros, pour les 12 mois, de fonds publics pour financer cette opération. 894 euros resteraient à la charge de l'Institution.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **retient ce projet dans les conditions proposées**
- **sollicite les subventions de l'Etat et de l'Union Européenne correspondantes**
- **charge la Présidente de signer toutes pièces afférentes**

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

